Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 074-217401991-20250404-DEL2025_013-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la HAUTE-SAVOIE
Commune de NERNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2025/013

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 21 mars 2025

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Laurent GRILLON, Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD, Gunilla SKARIN PARTE, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Pierre BERTHIER

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU SYANE PROGRAMME 2025 : TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Jérôme BAMBERGER

Le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2025, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2025 figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à :	74.437,27 euros
Avec une participation financière communale s'élevant à :	43.889,42 euros
Et des frais généraux s'élevant à :	2.233,12 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de NERNIER

1) APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée
2) S'ENGAGE à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Monsieur Jérôme BAMBERGER, 2ème adjoint

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

D'un montant global estimé à :	74.437,27 euros
Avec une participation financière communale s'élevant à	43.889,42 euros
Et des frais généraux s'élevant à	2.233,12 euros

S'ENGAGE à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 1.786,50 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Signé par : Christian Breuza
Date : 07/04/2025
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 074-217401991-20250404-DEL2025_013-DE

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit : 35.111,54 euros.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

MAIRIE DE NERNIER
HAUTE-SAVOIE

Secrétaire de séance
Marie-Pierre BERTHIER

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet **www.telerecours.fr**

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Date de publication